



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 16 novembre 2020, à 20h, à la salle socioculturelle de la chute, située au 18 rue du Golf, en la municipalité de Chute-aux-Outardes.

La séance est présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Yoland Émond, maire

Christian Malouin, conseiller au poste n°2

Sonia Malouin, conseillère au poste n°3

Pierre Langlois, conseiller au poste n°4 (en visioconférence)

Éric Desbiens, conseiller au poste n°6

Julie Guay, conseillère au poste n° 1 (en visioconférence)

Étaient absents :

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a aucune personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Rés. no
2020-162**



N° de résolution
ou annotation

Rés. no
2020-163

Rés. no
2020-164

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposée;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

2.2 Validation de la séance publique tenue par voie de visioconférence ou en présentiel

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et les décrets suivants qui prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT que les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire ont depuis été remplacées par celles de l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2020-107 prise lors de la 7^e séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020 à l'effet :

- i. D'autoriser la participation d'un maximum de 12 personnes aux séances publiques du conseil municipal.
- ii. De maintenir la possibilité, pour les élus, les fonctionnaires et la population, de participer aux séances du conseil par visioconférence.
- iii. De maintenir la diffusion d'un enregistrement audiovisuel de la séance du conseil sur le site internet de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers de tenir la présente séance selon les termes de la résolution n° 2020-107.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la 10^e séance ordinaire



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

de l'année 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 21 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 10^e séance ordinaire de l'année 2020, tel que présenté et avec dispense de lecture.

**Rés. no
2020-165**

3.2 Adoption du procès-verbal de la 4^e séance extraordinaire de l'année 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 4^e séance extraordinaire de l'année 2020, tel que présenté et avec dispense de lecture.

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS

4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions

Le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DE LA DIRECTION

5.1 Avis du directeur général concernant la vacance au poste de conseiller n°5 du conseil

Le directeur général donne avis au conseil concernant la



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

vacance au poste de conseiller n°5 du conseil.

5.2 Rapport mensuel sur le suivi des projets en cours

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le suivi des projets en cours.

5.3 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de Mme Manon Finn, concernant les activités du service des loisirs et de la culture.

**Rés. no
2020-166**

5.4 Acceptation de la liste des déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 9 novembre 2020, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 14 octobre 2020 et le 9 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 34 chèques présentés pour un montant de 66 133.27 \$.

5.5 Rapport mensuel du service des travaux publics

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Michel Lajoie concernant les activités du service des travaux publics.

5.6 Rapport mensuel du service de sécurité incendie

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Philippe Beaudet, concernant les activités du service



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

de sécurité incendie.

5.7 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le flux de trésorerie.

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

**Rés. no
2020-167**

7.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 444-2020 - concernant la tarification du service de sécurité incendie pour les interventions destinées à prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule

M. Pierre Langlois donne avis de motion et dépose le projet de règlement n° 444-2020 concernant la tarification du service de sécurité incendie pour les interventions destinées à prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule. Le projet de règlement sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance, en vue de son adoption.

**Rés. no
2020-168**

7.2 Adoption du règlement n° 442-2020 Modifiant le règlement de prévention des incendies

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 19 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil municipal tenue le 19 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT que dès le début de la séance, des copies du règlement ont été mises à la disposition du public;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, le secrétaire-trésorier mentionne l'objet de celui-ci, sa portée, son cout et s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé par Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le règlement numéro 442-2020 Modifiant le règlement de prévention des incendies.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2020-169**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

7.3 Adoption du règlement n° 443-2020 décrétant l'acquisition des actifs des municipalités desservies à l'entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de service incendie et un emprunt de 750 000 \$

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 19 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil municipal tenue le 19 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT que dès le début de la séance, des copies du règlement ont été mises à la disposition du public;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, le secrétaire-trésorier mentionne l'objet de celui-ci, sa portée, son cout et s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé par M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le règlement numéro 443-2020 décrétant l'acquisition des actifs des municipalités desservies à l'entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de service incendie et un emprunt de 750 000 \$.

8. AFFAIRES COURANTES

**Rés. no
2020-170**

8.1 Congédiement de monsieur Michel Tremblay

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 307-2002 octroyant le titre de directeur général au secrétaire-trésorier, par lesquelles la municipalité ajoute aux pouvoirs et aux obligations du directeur général de la municipalité ceux prévus aux deuxième et troisième alinéas de l'article 113 de la Loi sur les cités et villes, ainsi que ceux prévus aux paragraphes 2° et 5° à 8° de l'article 114.1 de cette loi, au lieu de ceux prévus aux paragraphes 2°, 5° et 6° de l'article 212 du Code municipal;

CONSIDÉRANT le rapport fait au conseil par le directeur général concernant son enquête sur les absences injustifiées de M. Michel Tremblay;

CONSIDÉRANT qu'à plusieurs reprises, M. Tremblay a été invité à rencontrer le directeur général afin de lui permettre de s'expliquer sur ses absences injustifiées et de permettre au directeur général de compléter son enquête;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

de travail en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De congédier M. Michel Tremblay à toutes fins que de droit.
- ii. Que ce congédiement soit effectif rétroactivement au 21 septembre 2020.

**Rés. no
2020-171**

8.2 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Chute-aux-Outardes désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Chute-aux-Outardes prévoit la formation de neuf (9) pompiers pour le programme Pompier I et d'aucun pompier pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Manicouagan en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

l'unanimité des conseillers :

- i. De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique.
- ii. De transmettre cette demande, accompagnée d'une copie certifiée conforme de la présente résolution, à la MRC de Manicouagan.

**Rés. no
2020-172**

8.3 Adoption des prévisions budgétaires de la Régie de Gestion des Matières Résiduelles de Manicouagan pour l'exercice 2021

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 603 du code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires transmises par la Régie de Gestion des Matières Résiduelles de Manicouagan;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le budget de la Régie de Gestion des Matières Résiduelles de Manicouagan pour l'exercice 2021.

**Rés. no
2020-173**

8.4 Autorisation de signature d'une entente concernant la création d'un nouveau titre d'emploi de Journalier-Opérateur - Journalière-Opératrice

CONSIDÉRANT que la municipalité de Chute-aux-Outardes désire conclure une entente avec LE SYNDICAT DES MUNICIPALITÉS DE LA CÔTE-NORD (CSN), concernant la création d'un nouveau titre d'emploi de Journalier-Opérateur - Journalière-Opératrice

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu une copie du projet d'entente à la séance préparatoire tenue le 16 novembre 2020:

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter le point à la prochaine séance du conseil.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2020-174**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Autorisation d'inscription à la formation M3i Essentiel - Cohorte 2020-2021

CONSIDÉRANT qu'une cohorte de 15 personnes est constituée pour la formation en gestion des ressources humaines, intitulée M3i Essentiel;

CONSIDÉRANT que cette formation est offerte grâce à la participation financière d'Emploi-Québec et à la collaboration du Cégep de Baie-Comeau;

CONSIDÉRANT que le directeur général a manifesté son intérêt pour compléter les 8 modules de formation, d'une demie-journée chacun;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le directeur général à s'inscrire et à participer à la cohorte de formation M3i Essentiel.
- ii. Que la municipalité s'engage à acquitter le montant de 400 \$ pour l'inscription du directeur général à ladite formation.

9.2 Motion de félicitations à l'équipe de la bibliothèque Desjardins de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT que le Réseau BIBLIO de la Côte-Nord a remis, le 17 octobre dernier, une plaque et un certificat à Mme Manon Finn, témoignant du fait que la bibliothèque municipale Desjardins de Chute-aux-Outardes a été désignée lauréate 219-2020 d'un prix reconnaissance dans la catégorie Accueil;

CONSIDÉRANT que notre bibliothèque passera donc à l'histoire en étant la première bibliothèque à recevoir un tel prix;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque Desjardins de Chute-aux-Outardes se démarque par:

- i. sa qualité de présence auprès de toutes les clientèles qui fréquentent ses installations;
- ii. la chaleur humaine des gens qui y œuvrent et le respect du personnel et des bénévoles à l'égard des usagers qui y sont palpables;
- iii. l'importance qu'y reçoit chaque abonné en y recevant conseils et suggestions de livres en fonction de ses goûts et besoins;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité offre ses félicitations Mmes Nicole Gauthier et Liza Martel, préposées à la bibliothèque, ainsi qu'à Mme Manon Finn, directrice des loisirs et de la culture pour leur dévouement qui a mené à la réception de cette marque de reconnaissance.

**Rés. no
2020-176**

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

**Rés. no
2020-177**

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h26.

Yoland Émond,
maire.

Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.